



# Note de présentation Compte Administratif

## CADRE JURIDIQUE

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle est, comme le budget 2018 et la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, disponible sur le site internet du Syndicat [www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com).

## 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE :

### 1-1 Rappels sur le SCoT Provence Méditerranée

A) Le SCoT PM approuvé le 16 octobre 2009 est opposable depuis le 24 décembre 2009. Ce document a été mis en révision le 7 décembre 2012 en vue d'élaborer un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer. Cette démarche volontaire à laquelle les élus du SCoT se sont engagés s'accompagne d'une révision générale du SCoT prescrite le 14 juin 2013 et qui poursuit les objectifs suivants :

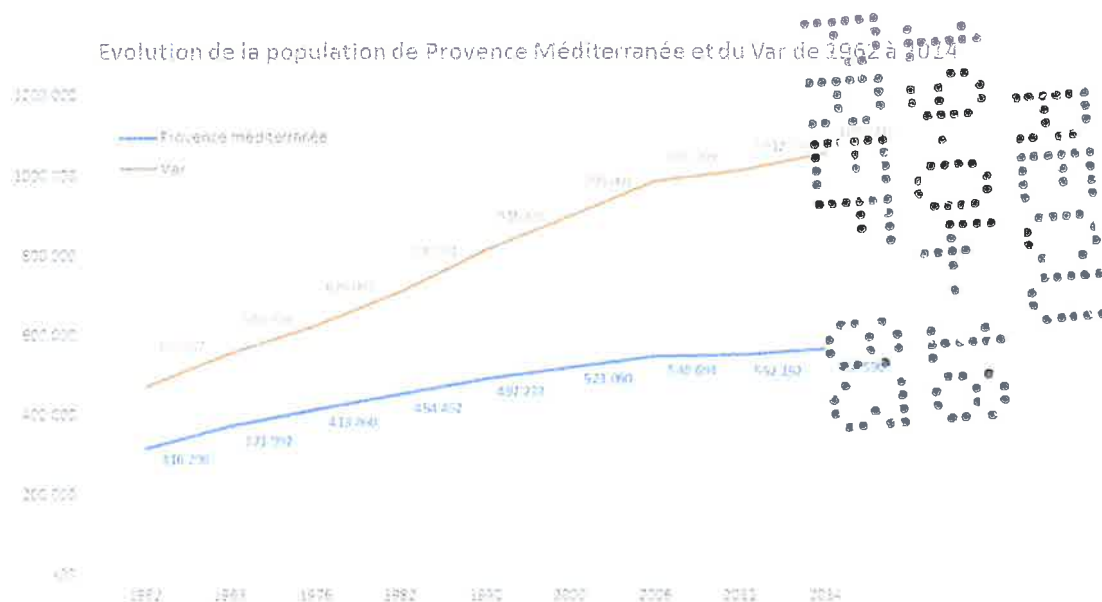
- Adapter le contenu du SCoT aux nouvelles exigences légales.
- En tant que de besoin, mettre le SCoT en compatibilité avec les documents nés ou révisés postérieurement à son approbation.
- Prendre en compte le nouvel environnement normatif ou non des SCoT.
- Vérifier la cohérence avec les documents élaborés sur les territoires voisins.
- Tirer les enseignements de l'application des orientations du SCoT aux documents qui doivent leur être compatibles.
- Réaliser l'analyse de l'application de notre SCoT exigé par l'article L.122-13 du Code de l'Urbanisme.

B) Le périmètre du SCoT Provence Méditerranée s'étend sur 125 286 hectares, de la mer Méditerranée à l'arrière-pays, pour 572 603 habitants (INSEE 2015).

Il comprend 32 communes réparties comme suit :

- Les communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : Carqueiranne, Toulon, Hyères, Le Revest-les-Eaux, La Valette, La Garde, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et la Crau.
- Les communes de la communauté de communes de La Vallée du Gapeau : Solliès-Pont, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède.
- Les communes de la communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume : Evenos, Riboux, Le Castellet, Signes, Le Beausset, Saint-Cyr-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Bandol, Sanary.
- Les communes de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures : Bormes-les-Mimosas, Collobrières, La Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var, Cuers, le Lavandou.

C) Evolution de la population



## 1-2 Éléments de mise en perspective pluriannuelle de l'activité du SM SCOT

Le calendrier de la révision du SCoT prévoit :

- un arrêt du projet de SCoT et de son chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la Mer au deuxième semestre 2018 ;

- une consultation des personnes publiques associées en fin d'année 2018 ;
- une enquête publique au premier trimestre 2019 ;
- une approbation en fin de premier trimestre 2019 ;

L'année 2019 et la suivante seront consacrées à la mise en œuvre du SCoT. (Conception d'outils de suivi, traduction des orientations du SCoT dans les documents de rang inférieur...).

## 2 RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017 DU SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE

### I- FONCTIONNEMENT

#### A) Dépenses (en euros)

		BP 2017	CA 2017
Chap.	intitulé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	166 779,48€	119 150,77€ + 14 139,21€ de charges rattachées
012	Charges de personnel	105 000,00€	98 986,96€
65	Autres charges de gestion courante	68 000,00€	66 104,55€
023	Virement à la section d'investissement		
042	Dotations aux amortissements et provisions	59 170,00€	59 170,00€
<b>TOTAL</b>		<b>398 949,48€</b>	<b>355 551,49€</b>

#### B) Recettes (en euros)

Chap.	intitulé	Crédits ouverts	Mandats émis
74	Dotations et participations	337 793,00€	300 293,00€
77	Produits exceptionnels		
042	Opérations d'ordre	37 768,00€	37 768,00€
<b>TOTAL</b>		<b>375 651,00€</b>	<b>338 061,00€</b>

**II- INVESTISSEMENT****A) Dépenses (en euros)**

Chap.	intitulé	Crédits ouverts	Mandats émis
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles (hors 204)	92 978,50€	
<b>040</b>	Opération d'ordre	37 768,00€	37 768,00€
<b>TOTAL</b>		<b>130 746,50€</b>	<b>37 768,00€</b>

**B) Recettes (en euros)**

Chap.	intitulé	Crédits ouverts	Mandats émis
<b>13</b>	Subvention d'investissement	22 821,00€	
<b>1068</b>	Excédents de fonctionnement capitalisés		
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement		
<b>040</b>	Opération d'ordre	59 170,00€	59 170,00€
<b>TOTAL</b>		<b>81 991,00€</b>	<b>59 170,00€</b>

Le compte administratif de l'exercice 2017 présente un déficit de fonctionnement de **17 490,49€** et un excédent de la section d'investissement de **21 402 €** soit un cumul positif total de **39 111,51€**.

Au déficit de fonctionnement 2017 (17 490,49€), il convient de rajouter le résultat excédentaire de 2016 affecté au fonctionnement de 2017 soit **23 388,48€**, ce qui donne un résultat cumulé positif de fonctionnement de **5 897,99€**.

A l'excédent d'investissement de 2017 (21 402€), il convient de rajouter le solde d'investissement 2016 reporté en 2017 soit **48 755,30€**, ce qui donne un excédent cumulé total de 70 157,30€.

Soit un solde d'investissement positif de **70 157,30€**.

**Le résultat de clôture 2017** toutes sections confondues s'élève donc à **76 055,29€** (5 897,99 + 70 157,30).

L'excédent de fonctionnement libre d'affectation se monte à **5 897,99€**.